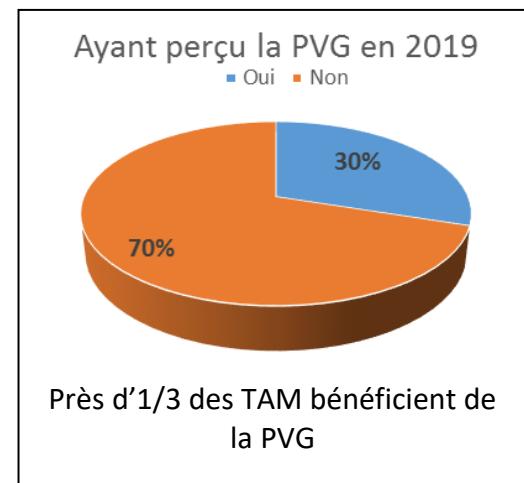
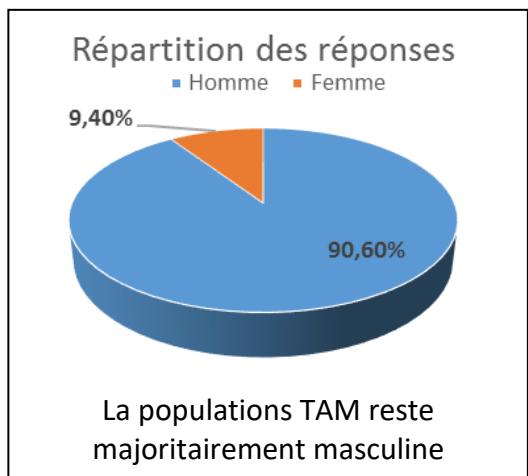


SPECIAL TAM/CADRE

Enquête salaire sur la rémunération 2019

Merci aux TAM et aux Cadres ayant répondu à l'enquête.

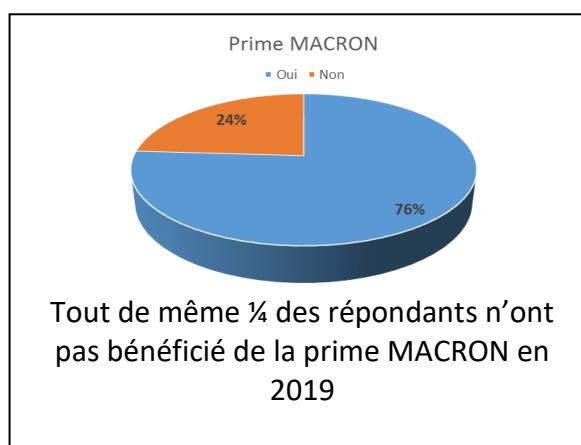
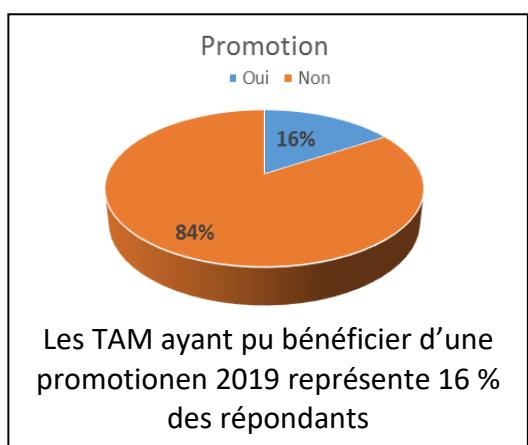


Pour les TAM sans PVG : 47 % ont bénéficié d'un Augmentation Individuelle d'un montant moyen de 31,8 €.

Pour les TAM avec PVG : 66,6 % ont bénéficié d'un Augmentation Individuelle d'un montant moyen de 53,47 €.

Pour la **CFE-CGC**, cette moyenne plus forte pour les TAM avec PVG doit compenser le fait que cette population ne bénéficie pas de l'Augmentation Générale.

A titre de comparaison en 2018 (nous n'avions pas la répartition des TAM avec et sans PVG et donc des chiffres globaux), 54 % des TAM ont bénéficié d'un Augmentation Individuelle d'un montant moyen de 38,13 €.

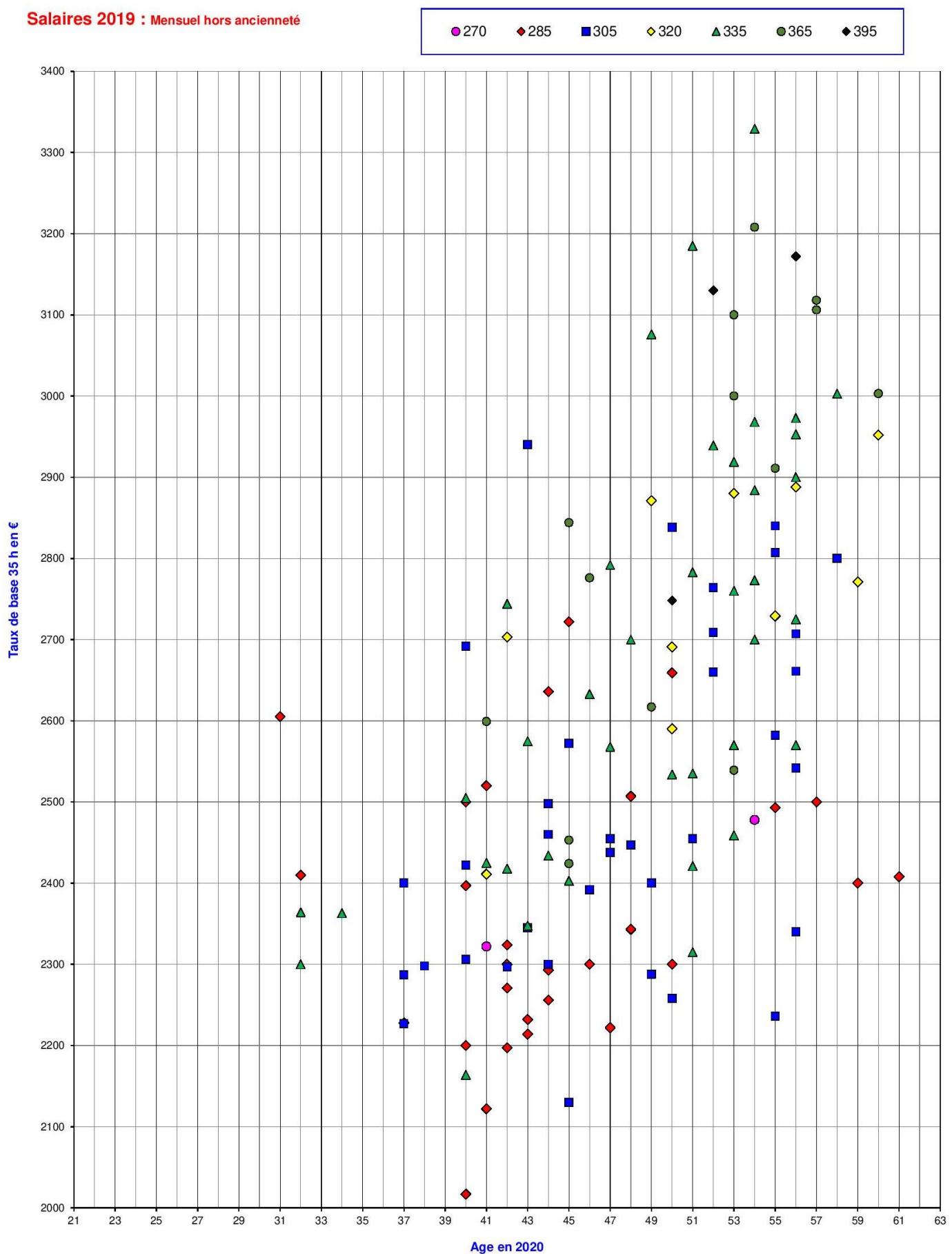


La **CFE-CGC** a obtenu la garantie du respect de l'« Accord relatif à la négociation sur la rémunération pour l'année 2020 au sein de l'entreprise PSA Automobiles S.A. » signé le 12 mars 2020.



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

TAM de Mulhouse : Répartition des rémunérations âge et coefficient



CADRE PCA France : répartition par âge et par poste

